

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JUIN 2019**

**DELIBERATION N°2019.00244**

**CONVENTION SNCF ABONNEMENTS SCOLAIRE REGLEMENTES**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 20 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 65

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de voix : 81

**Membres titulaires présents :**

M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Corinne L'HARMET-ODIN,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,  
Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,  
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,

**Le 09 juillet 2019**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20190627-D20190024410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190709

Mme H  l  ne LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir    Mme Fabienne PERRIN,  
M. Julien LUYA donne pouvoir    M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Yves MORAND donne pouvoir    M. Jean-Marc THELISSON,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir    Mme Andonella FLECHET,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir    M. Pascal GONON,  
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir    M. Bernard BONNET,  
Mme Marie-H  l  ne THOMAS donne pouvoir    M. Christophe FAVERJON,  
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir    Mme Christiane JODAR

**Membres titulaires absents excus  s :**

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHAVANNE,  
M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Pierre FAYOL  
NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, M. Andr   FRIEDENBERG,  
M. Roland GOUJON, Mme Rapha  lle JEANSON, Mme Laurence JUBAN,  
M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON, Mme St  phanie MOREAU,  
Mme Djida OUCHAOUA, M. Gilles PERACHE, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER,  
M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilles THIZY,  
M. Daniel TORGUES, Mme Anne-Fran  oise VIALLO

**Secr  taire de S  ance :**

M. Marc CHASSAUBENE

**DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JUIN 2019**

**CONVENTION SNCF ABONNEMENTS SCOLAIRE REGLEMENTES**

Saint-Etienne Métropole assure l'organisation des transports scolaires des élèves domiciliés dans les communes de son ressort territorial. Certains de ces élèves utilisent le réseau ferroviaire géré par la SNCF pour se rendre dans leur établissement scolaire.

Aussi, une convention de partenariat avec la SNCF est nécessaire pour permettre aux élèves de Saint-Etienne Métropole de bénéficier de l'abonnement scolaire réglementé afin d'effectuer un trajet aller-retour quotidien sur la ligne TER entre leur domicile et leur établissement scolaire.

Cette convention fixe les conditions d'accès au titre de transports spécifiques pour les scolaires de Saint-Etienne Métropole et détermine le prix de cet abonnement. Elle précise également les modalités d'abonnement : dossier d'inscription, chargement du titre en gare.

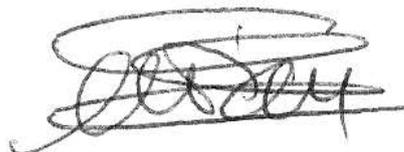
Cette convention prend effet dès sa notification et prendra fin le 30 juin 2022.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention pour l'accès aux abonnements scolaires réglementés pour les élèves externes et demi-pensionnaires,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget annexe des transports de l'exercice 2019 et suivants.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU